



Strassen, le 24 novembre 2020

## **Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 23 novembre 2020**

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Lynn Spielmann, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Alwin de Prins, Alex Goergen, Ralf Lentz, Paul Marcy, Caroline Weber

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews

Excusés :

### **1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 26 octobre 2020**

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 26 octobre 2020 est approuvé.

### **2. Point événements multisports : JO Tokyo 2020, FOJE Vuokatti 2021, JO Beijing 2022**

Le Directeur technique fait le point concernant Tokyo 2020, alors que le Président du CIO vient de visiter le comité d'organisation sur place à Tokyo. Le récent sommet du G20 vient d'exprimer son entier support pour les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques à Tokyo en 2021. L'accès des spectateurs aux compétitions est un nouvel élément dans les démarches de l'organisateur, qui continue à travailler sur quatre scénarios différents.

Les insécurités concernant la reprise des événements de qualification subsistent.

Deux outils importants font partie intégrante des préparatifs actuellement en cours sur place: les tests rapides et les vaccins. L'accès prioritaire aux vaccins pour les athlètes reste un sujet prédominant. Une possible clé de répartition pourrait être définie sur la base de la taille des délégations.

Les déplacements au Japon et les vols retour restent un autre sujet majeur.

Pour les athlètes, le système d'arrivée et de départ appliqué lors des JE Minsk 2019 reste un sujet dans les réflexions du comité d'organisation TOCOG 2020.

Les possibilités d'entraînement pour les athlètes luxembourgeois restent assurées, suite aux choix opérés par le législateur concernant les athlètes d'élite et leur accès à la Coque suivant le concept sanitaire et sécuritaire mis en place qui a fait ses preuves.



Le Directeur technique fait le point concernant les JO Beijing (hiver) 2022. La situation sportive de plusieurs athlètes sous préparation est instable (difficultés d'accès aux infrastructures), eu égard aussi aux calendriers non sécurisés pour les épreuves de qualification. Les sites sportifs et autres infrastructures sur place sont répartis sur 3 sites différents, bien accessibles par les moyens de transport publics. 4 athlètes sont en cours de préparation olympique dans quatre disciplines différentes : Jeff Bauer (skeleton), Kari Peters (ski de fond), Matthieu Osch (ski alpin) et Peter Murphy (shorttrack). La saison d'hiver en cours risque de ne pas pouvoir garantir toutes les épreuves prévues aux programmes sportifs.

Le Directeur technique fait le point sur les préparatifs en cours pour le FOJE hiver à Vuokatti (Finlande), reporté en décembre 2021 suivant décision de l'EOC du 21 septembre 2020 et au sujet duquel l'organisateur communiquera de nouvelles informations sous peu, en fonction de l'évolution de la situation sur place.

Les préparatifs concernant Paris 2024 avancent bien. La préparation olympique des candidats athlètes luxembourgeois démarrera sous peu, avec des premiers athlètes à perspectives promus initialement sur une durée de 6 ans, qui sont désormais susceptibles d'être inclus dans la préparation olympique pour les JO Paris 2024.

### **3. Point situation sport contexte Covid19**

Le Conseil d'administration est informé de la situation concernant le mouvement sportif dans le contexte du Covid 19, telle que découlant du projet de loi 7694, qui remettra partiellement en cause le fonctionnement normal du sport sans exclure de nouvelles restrictions. Le COSL suit de près le déroulement des activités sportives au plan national et international, dont la reprise des compétitions nationales après la durée fixée dans le nouveau projet de loi.

Le COSL reste d'avis que le sport est un élément de la solution, et non un élément constitutif des problèmes actuels liés au Covid19. Il convient notamment de noter que bien que la plupart des fédérations aient arrêté leurs activités, les chiffres des infections n'ont pas diminué.

A ce titre, le COSL renvoie à un communiqué de presse diffusé le 20 novembre.

La nouvelle loi sera votée le 25 novembre, pour entrer en vigueur le 26 novembre.

Concernant le volet Sport de santé : le projet de loi prévoit le sport sur prescription médicale, une modalité qui est un concept en voie de discussion.

L'accès à la Coque est à saluer pour les athlètes sous préparation olympique, pour le reste le sport d'élite est réduit à l'inactivité par ailleurs. Néanmoins, un accès à l'INS pour des gymnastes sous préparation pour les Championnats d'Europe, apparemment impossible, n'est pas exclu sur base d'une interprétation cohérente de la loi.

Le COSL note les opinions exprimées dans l'avis du Conseil d'Etat concernant l'accès à la Coque qui doit rester assuré pour les équipes nationales à côté des sportifs d'élite.



Pour la phase après le 15 décembre, le Conseil d'administration est d'accord pour l'installation d'une Task Force, afin d'accompagner la reprise des activités sportives après la nouvelle phase du lock down sportif. Les protocoles fédéraux existants sont d'excellents référentiels pour préparer la reprise des activités sportives.

Le sujet d'une solution de mesures pour le sport ou un test cluster sport a été évoqué lors d'une entrevue le 21 octobre avec le Ministre des sports qui s'est porté fort pour mettre en place une solution imminente en concertation et coopération avec le Ministère de la Santé.

#### **4. Projet budget 2021**

Le Secrétaire général informe le Conseil d'administration que l'avis concernant le projet de budget 2021 fait partie de la documentation du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide de valider le projet d'avis dans les meilleurs délais, aux fins de transmission de l'avis au Ministre des sports sous peu.

#### **5. Echange de vues concernant le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports**

Le Conseil d'administration a un premier échange de vue concernant le projet de loi sous rubrique, en attendant l'avis demandé au Conseil consultatif. Le COSL transmettra son avis au Ministre des sports en temps opportun, suite à la demande de ce dernier par courrier en date du 2 novembre 2020.

#### **6. Ouverture de crédits fédérations 2021-2024**

Le Directeur technique fait le point sur la prochaine ouverture de crédit quadriennale pour les fédérations 2021-2024. Le Conseil d'administration décide d'ouvrir ce nouveau cycle et d'en lancer les procédures opérationnelles. Les demandes afférentes sont à soumettre pour la fin de l'année.

#### **7. Point AG EOC du 27 novembre 2020**

Le Conseil d'administration est informé que l'AG des COE se tiendra de manière virtuelle, et que les votes seront soumis au vote électronique sécurisé.

#### **8. Point e-Sports**

Le Président du Bureau administratif et le Secrétaire général font le point sur les discussions internes concernant le dossier e-Sports. Une prise de position et sous préparation. Une entrevue avec une fédération internationale, et par son biais de la LESF est en cours de discussion, sans préjudice du suivi des évolutions internationales, dont entre autres les issues du groupe de liaison de l'IOC prévue pour le 12 décembre 2020.

#### **9. Demande d'admission Section de Sportifs d'Elite de l'Armée**



Le Conseil d'administration est informé de l'évolution de la situation d'un athlète en vue d'une éventuelle nouvelle demande d'admission le moment venu à la section de sports d'élite de l'armée (SSEA), admission décalée pour le moment vu l'évolution de la situation personnelle de l'athlète.

La prolongation de l'appartenance à la SSEA en vue des JO Paris 2024 et dont la durée initiale vient à échéance avant les Jeux de Paris 2024 est à prévoir en temps opportun.

#### **10. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports**

Le Bureau technique entamera la révision des cadres lors de sa réunion du 15 décembre.

#### **11. Divers**

Le président du Bureau financier présente un projet de modernisation des ouvertures de crédit et de l'encodage des notes de frais des décomptes y afférents. Le Conseil d'administration décide de lancer le développement du projet, susceptible d'ajouter un nouvel élément de simplification administrative dans les démarches engagées du COSL à cette fin.

Le Président de la Commission sportive A fait un bref rapport du déroulement de la récente assemblée générale de la FLNS.

Le Secrétaire général informe le Conseil d'administration de la première entrevue le 18 novembre du nouveau Conseil supérieur des sports.

Daniel Dax